

ENQUETE COMPLEMENTAIRE Changement de chauffage à PAC (pour nouvelle construction), aménagement des surcombles, agrandissement du local technique (enterré), modification des panneaux solaires (seulement PV) et déplacement des velux des surcombles

Commune du Mont-sur-Lausanne

Parcelle 213

Désignation cadastrale selon registre foncier:

Habitation 2888 ECA:	297 m ²
Bâtiment 673 ECA:	33 m ²
Bâtiment 675 ECA:	8 m ²
Garage 2878 ECA:	67 m ²
Jardin:	3'616 m ²
Surface totale:	4'021 m²

Propriétaires: MENÉTREY André et Jean, BOURGEOIS Emilie, MEZZADRI Matteo, PERONNET Benoit Clément, ROSSI Isabelle Marie Anne, Schulz Immobilier S.A. (PPE)

Coordonnées: 2'538'650 / 1'155'390

Secteur üB de protection des eaux

Zone de la ferme selon PQ "Champs des Merles"

Limite des constructions: - selon art. 36 LRou (7 m à l'axe)

Note 4 (bât. 2888) au recensement architectural

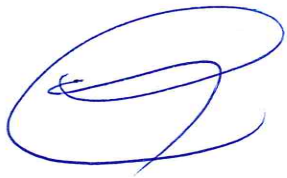
Degré de sensibilité au bruit (attribué): II

Servitudes concernées:

RF 22/8584 ID 23/724 usage de jardin, garage et cabanon
RF 08/1485 ID 08/2618 empiètement d'avant-toit

La réalisation du projet n'implique pas une mise à jour du plan RF

Les propriétaires:



Attestation d'enquête:

Pierre Jaquier
ing. géom. br.



Bureau d'études

ingénieurs géomètres
ingénieurs en génie civil

Rue des Terreaux 20 – CP 60 – 1350 Orbe
024 442 92 92 – contact@dtpsa.ch

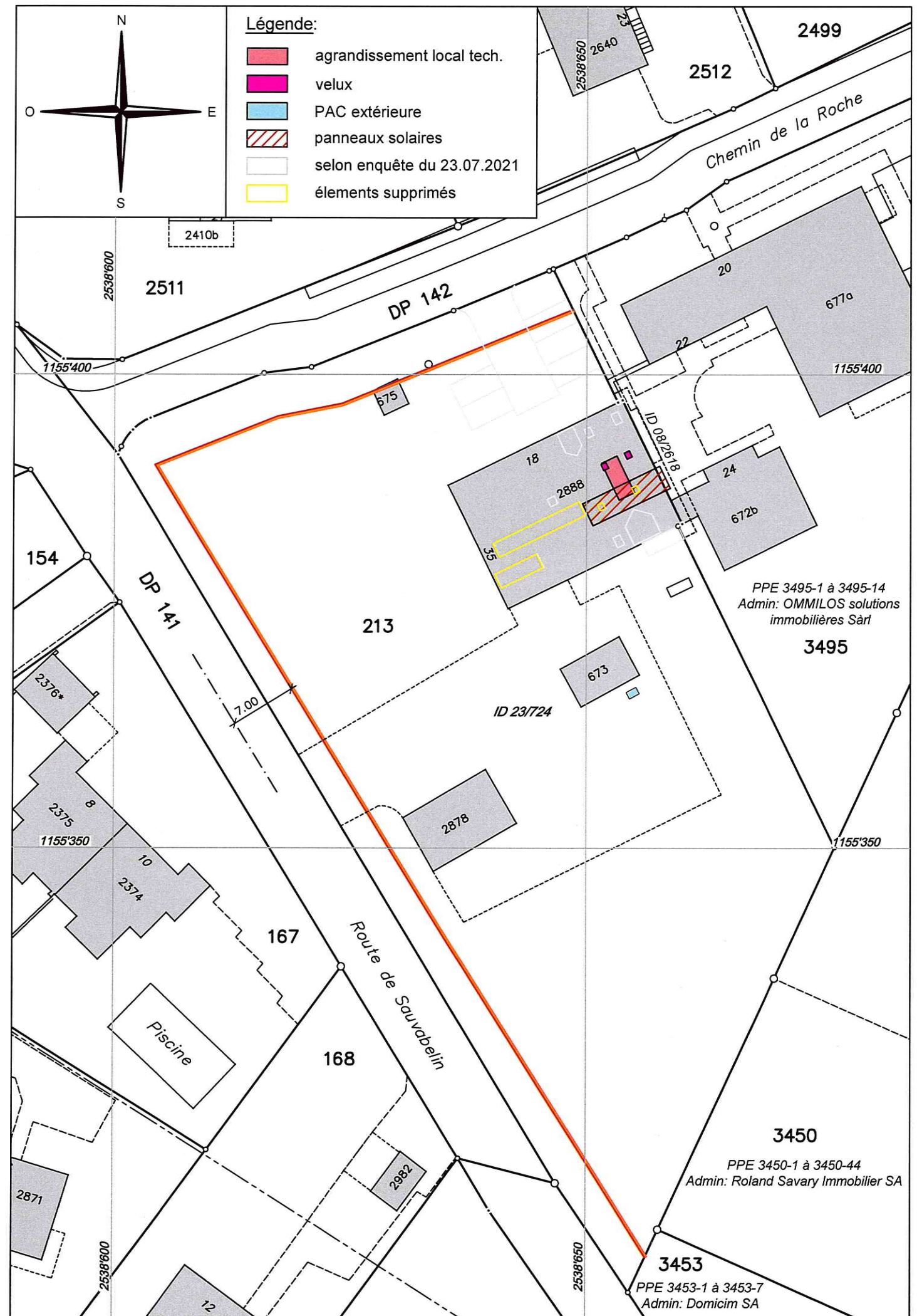


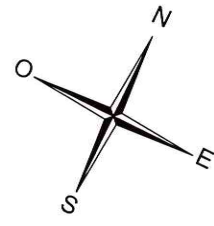
Echelle 1:500

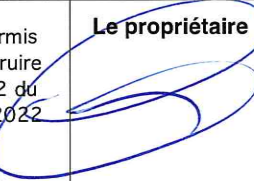
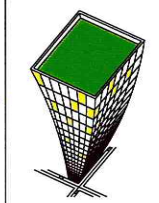

D. 14'807.001c

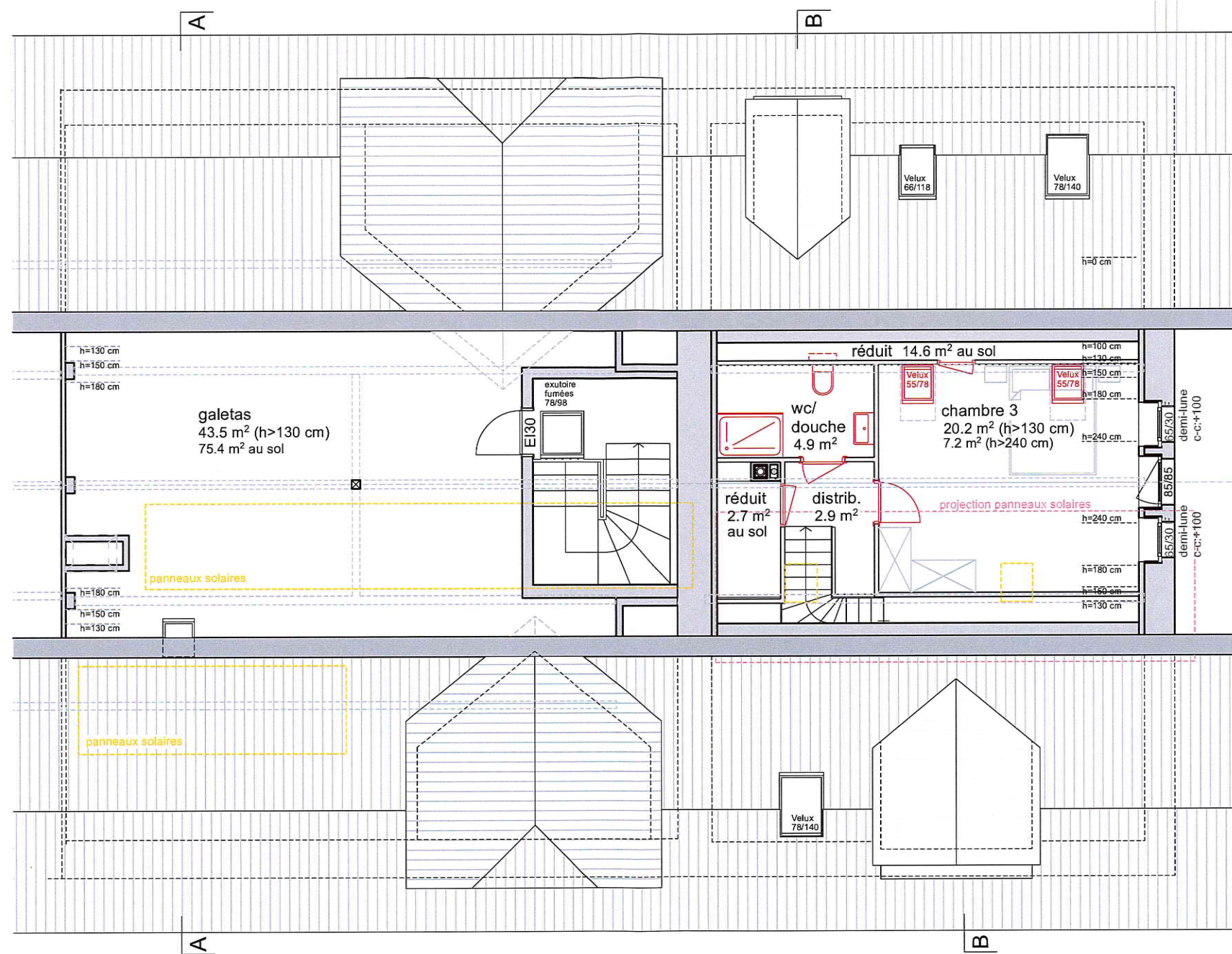
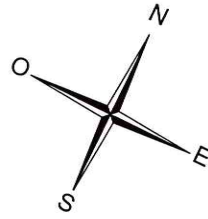
Surface : A3

02.04.2024 CBO/DAE





Ouvrage : Aménagement de 3 appartements dans le volume d'une ferme, Route de Sauvabelin 35, parc. 213 à Le Mont-sur-Lausanne					Selon permis de construire n° 21102 du 28/02/2022 Nouveau Supprimé		Le propriétaire : 		L'architecte : IMOTECH Sàrl En Chamard 55b 1442 Montagny-près-Yverdon		 Imotech sàrl Réalisations Immobilières Entreprise Générale  En Chamard 55b - 1442 Montagny-près-Yverdon Tél: 024/445.50.30 e-mail: contact@imotech.ch
Enquête compl. : (CAMAC 229190) Changement de chauffage à PAC (pour nouvelle construction), aménagement des surcombles, agrandissement du local technique (enterré), modification des panneaux solaires (seulement PV) et déplacement des velux des surcombles											
Plan :	PAC	Phase :	Enquête complémentaire	Échelle: 1:500	Plan n°: 01	Dessin: jc/mi					
Propriétaire :	Schulz Immobilier SA			Format: A3 H	Date : 02.04.24	Affaire n°: 282					



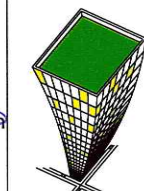
Ouvrage :	Aménagement de 3 appartements dans le volume d'une ferme, Route de Sauvabelin 35, parc. 213 à Le Mont-sur-Lausanne			
Enquête compl. : (CAMAC 229190)	Changement de chauffage à PAC (pour nouvelle construction), aménagement des surcombles, agrandissement du local technique (enterré), modification des panneaux solaires (seulement PV) et déplacement des velux des surcombles			
Plan :	Surcombles	Phase :	Échelle: 1:100	Plan n°: 03
Propriétaire :	Schulz Immobilier SA	Enquête complémentaire	Format: A3 H	Dessin: jc/mi
			Date : 02.04.24	Affaire n°: 282

- Selon permis de construire n° 21102 du 28/02/2022
- Nouveau
- Supprimé

Le propriétaire :

L'architecte :

IMOTECH Sàrl
En Chamard 55b
1442 Montagny-près-Yverdon





Imotech Sàrl
Réalizations Immobilières
Entreprise Générale

20
2003 - 2023

En Chamard 55b - 1442 Montagny-près-Yverdon
Tél: 024/445.50.30 e-mail: contact@imotech.ch



Ouvrage :	Aménagement de 3 appartements dans le volume d'une ferme, Route de Sauvabelin 35, parc. 213 à Le Mont-sur-Lausanne				Selon permis de construire n° 21102 du 28/02/2022 Nouveau Supprimé	Le propriétaire : 	L'architecte : IMOTECH Sàrl En Chamard 55b 1442 Montagny-près-Yverdon	 Imotech sàrl Réalisations Immobilières Entreprise Générale En Chamard 55b - 1442 Montagny-près-Yverdon Tél: 024/445.50.30 e-mail: contact@imotech.ch
Enquête compl. : (CAMAC 229190)	Changement de chauffage à PAC (pour nouvelle construction), aménagement des surcombles, agrandissement du local technique (enterré), modification des panneaux solaires (seulement PV) et déplacement des velux des surcombles							
Plan :	Façade Nord-Ouest	Phase :	Échelle: 1:100	Plan n°: 04	Dessin: jc/mi			
Propriétaire :	Schulz Immobilier SA	Enquête complémentaire	Format: A3 H	Date : 02.04.24	Affaire n°: 282			

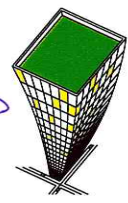


Ouvrage :	Aménagement de 3 appartements dans le volume d'une ferme, Route de Sauvabelin 35, parc. 213 à Le Mont-sur-Lausanne			
Enquête compl. : (CAMAC 229190)	Changement de chauffage à PAC (pour nouvelle construction), aménagement des surcombles, agrandissement du local technique (enterré), modification des panneaux solaires (seulement PV) et déplacement des velux des surcombles			
Plan :	Façade Sud-Est	Phase :	Échelle: 1:100	Plan n°: 05
Propriétaire :	Schulz Immobilier SA	Enquête complémentaire	Format: A3 H	Date : 02.04.24
				Dessin: jc/mi
				Affaire n°: 282

-  Selon permis de construire n° 21102 du 28/02/2022
-  Nouveau
-  Supprimé

Le propriétaire :


L'architecte :
IMOTECH Sàrl
 En Chamard 55b
 1442 Montagny-près-Yverdon




Imotech sàrl
 Réalisations Immobilières
 Entreprise Générale

 20 2004 - 2024

En Chamard 55b - 1442 Montagny-près-Yverdon
 Tél: 024/445.50.30 e-mail: contact@imotech.ch



Ouvrage : Aménagement de 3 appartements dans le volume d'une ferme, Route de Sauvabelin 35, parc. 213 à Le Mont-sur-Lausanne		Selon permis de construire n° 21102 du 28/02/2022		Le propriétaire :		L'architecte :	
Enquête compl. : (CAMAC 229190) Changement de chauffage à PAC (pour nouvelle construction), aménagement des surcombles, agrandissement du local technique (enterré), modification des panneaux solaires (seulement PV) et déplacement des velux des surcombles		Nouveau				IMOTECH sàrl En Chamard 55b 1442 Montagny-près-Yverdon	
Plan : Façade Nord-Est	Phase : Enquête complémentaire	Échelle: 1:100	Plan n°: 06				
Propriétaire : Schulz Immobilier SA		Format: A3 H	Date : 02.04.24	Affaire n°: 282	Supprimé		

Mise à l'enquête complémentaire (C)

N° CAMAC : 229190

11 AVR. 2024

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 21102.1

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*)** : Le Mont-sur-Lausanne
2. **Lieu-dit** :
et/ou adresse (*) : Route de Sauvabelin 35
3. **Coordonnées (E / N) (*)** : 2538650 / 1155390 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (*)** : 213
5. **No ECA** : 2888
6. **Note recen. architectural** :

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom :	SCHULZ, CLAUDE	Raison sociale :	SCHULZ IMMOBILIER SA
Adresse :	Avenue de Thienne 13	Tél. :	024 442 85 00
NPA / Localité :	1350 ORBE	E-mail :	info@reve-immob.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	NUNES, CLAUDIO	N° reg. mandataire :	144504
Profession :	Architecte		
Raison sociale :	IMOTECH SÀRL, RÉALISATIONS IMMOBILIÈRES, RESP. OLIVIER KRAUS	E-mail :	contact@imotech.ch
Adresse :	En Charmard 55B	Tél. :	024 445 50 30
NPA / Localité :	1442 MONTAGNY-PRÈS-YVERDON	Fax :	

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input checked="" type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. Description de l'ouvrage (*) :

Changement de chauffage à PAC (pour nouvelle construction), aménagement des surcombles, agrandissement du local technique (enterré), modification des panneaux solaires (seulement PV) et déplacement des velux des surcombles

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aussi la question N° 105)
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : 205974 N° FAO : P-133-3-1-2022-ME
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 6.7.24 au 4.8.24

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :	SCHULZ, CLAUDE	Raison sociale :	SCHULZ IMMOBILIER SA
Adresse :	Avenue de Thienne 13	Tél. :	024 442 85 00
NPA / Localité :	1350 ORBE	E-mail :	info@reve-immob.ch

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom :	KRAUS, OLIVIER	Raison sociale :	IMOTECH SÀRL
Adresse :	En Chamard 55B	Tél. :	024 445 50 30
NPA / Localité :	1442 MONTAGNY-PRÈS-YVERDON	E-mail :	contact@imotech.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur

31. Type d'ouvrage (*) :

- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
- Élimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

Education, recherche, santé,
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
 52 Formation supérieure ou recherche
 53 Hôpital
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
 55 Autre établissement de santé spécialisé
 56 Installation de loisirs et de tourisme
 57 Eglise et bâtiment à but religieux
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

- 61 Aménagement de berges et barrages
 62 Constructions pour la défense nationale
 69 Autres infrastructures
 71 Maison individuelle à un logement, isolée
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole
 82 Construction sylvicole

Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier
 92 Halle, dépôt, silo, citerne
 93 Bât. administratif, bureaux
 94 Bât. commercial, magasin
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
 96 Autres hébergements de courte durée
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m 10 m 25 m 50 m
 100 m 250 m 500 m 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : Zone de la ferme selon PQ Champs des Merles

36. Secteur de protection des eaux : Au üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
 b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes
 séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
 indiqué à la question N° 14.
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée
 41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
 Distance [m] : 58

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
 b) Différenciés Existant Projeté
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Equipements, Installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	4021			4021
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	4021			4021
62. Surface bâtie [m ²] (B)	405			405
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	1026			1026
dont consacrée au logement [m ²]	918			918
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0,255
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0,228
65. Cube SIA [m ³]	3468	19		3487
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	1200000			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	30000	CFC 1 à 5 [CHF]		

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments	Avec logements	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	1	
Nb total de bâtiments démolis		

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0			0
81. Couverts, garages extérieurs	3			3
82. Places non couvertes	5			5
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)	8			8
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	0			0

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	213
B3	N° ECA :	672a
B4	Rue/lieu (*) :	Route de Sauvabelin 35
B5	Dénomination du bâtiment :	Maison à plusieurs logements
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	2

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation		
	Classe :	Immeubles à trois logements et plus		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	397		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	918		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	918	Pour les activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³] :	3058		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	5		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	5		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	
		3	1	1

B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

B15 Système de chauffage (*) :

Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.

- principal:
Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment
- secondaire:

Puissance du chauffage [KW] : (principal) 11

B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :

Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.

- principal:
Electricité
- secondaire:

*Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.
Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450*

B17 Installation de fourniture d'eau chaude :

Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.

- principal:
Pompe à chaleur PAC
- secondaire:

Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :

Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.

- principal:
Electricité
- secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : Oui Non**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
non modifiés
Mode de couverture, couleur :
non modifiées
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique	Compétence	
	M	ME
48. Qh (MJ/m ² .an) :	Informations complémentaires :	Performances ponctuelles
Qhli (MJ/m ² .an) :	Informations complémentaires :	Performances ponctuelles
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli	<input type="checkbox"/>	
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli		<input type="checkbox"/>
Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72		
Surface de référence énergétique		
SRE : 466	Informations complémentaires :	
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation	<input type="checkbox"/>	EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées	<input type="checkbox"/>	EN 7
474. Halles gonflables	<input type="checkbox"/>	EN 8
Installations techniques du bâtiment		
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées		<input checked="" type="checkbox"/> 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)		<input type="checkbox"/> 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)		<input type="checkbox"/> 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)		<input checked="" type="checkbox"/> Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd		<input type="checkbox"/>
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables	<input checked="" type="checkbox"/>	EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>	EN 3
463. Installation de ventilation		<input type="checkbox"/> EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification		<input type="checkbox"/> EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible		<input type="checkbox"/> EN 9
475. Résidences secondaires	<input type="checkbox"/>	EN 3
Divers		
470. Installation de chauffage en plein air	<input type="checkbox"/>	EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN		<input type="checkbox"/>
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ²		
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage	<input type="checkbox"/>	EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation	<input type="checkbox"/>	EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)	<input type="checkbox"/>	EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application		<input type="checkbox"/>
Précisez l'article :		

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [quichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO) - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Laves torrentielles (LTO) - Effondrements (EFF)
 - Glissements de terrain permanents (GPP) - Avalanches (AVA)
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'[ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation du parc locatif

Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)** 53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête. 53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée. 53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s). 53 B

Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB Annexe
(rapport acoustique nécessaire)
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux

Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûtage

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin 52

Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) 62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF) Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr 43, 51, 64
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) 43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail 51

Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) 64
154. Installations de production d'énergie (EIE) 43, 64
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 Raffinerie de pétrole
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)
 Installation thermique (plus de 100 MWth)
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux 43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale 43
157. Grands magasins, centres commerciaux 43
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)
 Inférieure à 2000 m²
 De 2000 à 5000 m²
 Supérieure à 5000 m² (EIE)
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau 43

Métaux et machines

158.	Métaux et machines	<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Acières (EIE) <input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Aluminium (EIE) <input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)		

Bois**Annexes**

159.	Bois et traitement du bois	<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		

Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais	<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) <input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m ² ou 10'000 t/an)(EIE) <input type="checkbox"/> Synthèse de produits		
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	<input type="checkbox"/>	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	<input type="checkbox"/>	43, 64

Alimentation

163.	Produits alimentaires	<input type="checkbox"/>	43
164.	Produits agro-alimentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64

Autres matériaux

165.	Arts graphiques	<input type="checkbox"/>	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	<input type="checkbox"/>	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	<input type="checkbox"/>	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	<input type="checkbox"/>	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)	<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE) <input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)		

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m ³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m ² , mais inférieur à 50'000 m ³	<input type="checkbox"/>	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m ² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	<input type="checkbox"/>	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre		
	<input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m ³ <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m ³ (EIE)		
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	<input type="checkbox"/>	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	
204.	Installations de traitement des déchets		43
	<input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		
205.	Déchetiseurs de voitures (EIE)	<input type="checkbox"/>	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	<input type="checkbox"/>	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m ³	<input type="checkbox"/>
		Retenue au dessus du terrain naturel	<input type="checkbox"/>
		Volume d'eau permanent m ³ :	

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL**Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS**Sport**

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Orbe le 9.4.24

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :



Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	SCHULZ	Prénom :	CLAUDE
Raison sociale :	SCHULZ IMMOBILIER SA	Tél. :	024 442 85 00
Adresse (*) :	Avenue de Thienne 13	E-mail :	info@reve-immob.ch
N° postal (*) :	1350	Localité (*) :	ORBE

Lieu, date et signature (*) :

Orbe le 9.4.24

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 6.7.24 au 4.8.24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Claudia Venes

Tél. (*) : 021/651.91.98 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

LE MONT
SUR COUSSEVAUX

Urbanisme

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC
Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : SCHULZ, CLAUDE RAISON SOCIALE : SCHULZ IMMOBILIER SA
Adresse : Avenue de Thienne 13
Tél. : 024 442 85 00 E-mail : info@reve-immob.ch
NPA : 1350 LOCALITE : ORBE

Nom, Prénom : MENÉTREY ANDRÉ ET JEAN RAISON SOCIALE :
Adresse : Route de Sauvabelin 35
Tél. : 079 226 14 11 E-mail :
NPA : 1052 LOCALITE : LE MONT-SUR- LAUSANNE

Nom, Prénom : PERONNET BENOIT CLEMENT ET ROSSI ISABELLE MARIE ANNE RAISON SOCIALE :
Adresse : Chemin de Champ-Soleil 1
Tél. : E-mail :
NPA : 1052 LOCALITE : LE MONT-SUR- LAUSANNE

Nom, Prénom : MEZZADRI MATTEO ET BOURGEOIS EMILIE RAISON SOCIALE :
Adresse : Chemin de Champ-Rond 42
Tél. : E-mail :
NPA : 1010 LOCALITE : LAUSANNE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : NUNES, CLAUDIO RAISON SOCIALE : IMOTECH SÀRL, RÉALISATIONS IMMOBILIÈRES, RESP. OLIVIER KRAUS
Adresse : En Charmard 55B
Tél. : 024 445 50 30 E-mail : contact@imotech.ch
NPA : 1442 LOCALITE : MONTAGNY-PRÈS-YVERDON

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Schulz Immobilier SA		
Adresse	Route de Sauvabelin 35	N° parcelle	213
NPA/Lieu	1050 Mont-sur-Lausanne	Autorisation construction n°	

Fournisseur	Meier Tobler AG	Modèle, type	Oertli, LAN 35TBS
Puissance de chauffe (A2/W35)	23.7 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	61 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	22.3 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	61 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	21.2 kW	Puiss. acoustique, régime max. de nuit	58 dB(A)

Type d'installation	Installation extérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	61 dB(A)	58 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	PAC éloignée de façade	3 dB	3 dB
Distance jusqu'au récepteur	14 m	-22.9 dB	-22.9 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		30.1 dB(A)	27.1 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		37.1 dB(A)	39.1 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

Installation intérieure

Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité
 Justification: Engendre des coûts disproportionnés

Niveau de puissance acoustique

Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique

mplacement optimisé

Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment

Fonctionnement nocturne moins bruyant

Actif de 19:00 à 7:00 heures

Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition

La valeur limite est respectée

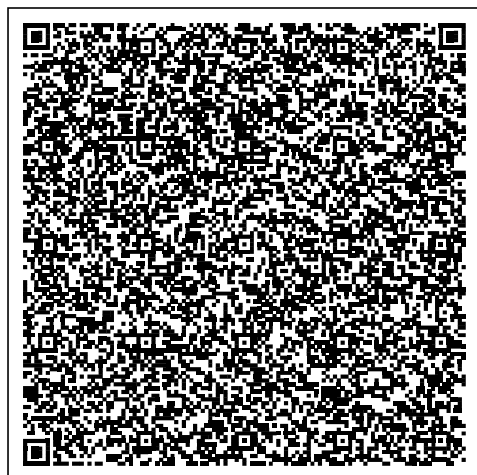
Oui

Évaluation du respect du principe de prévention

Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

Oui

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur Paolo Malatesta, info@energa.ch, 0244250050

Lieu, Date

Yverdon-les-Bains, 27.02.2024

Signature


 ENERGA SA
 Rte de Lausanne 10
 1400 Yverdon-les-Bains
 www.energa.ch

Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit